



N° d'épreuve FFM _____ 264
 Moto-Club _____ **MOTO CLUB DU LEVEZOU**
 N° d'affiliation _____ C1307
 Date _____ **15/11/2020**
 Lieu _____ **MILLAU**
 Organisateur technique - **CHAMPION GUILLAUME**
 E-mail _____ **symp12@orange.fr**
 Téléphone _____ **0618054439**

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : Trial Outdoor Trial Indoor Trial Urbain

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **BAYLE Pierre Jean** Licence : **039280**
 Président du Jury ou Arbitre* **BRUNEAU ALAIN** Licence : **025560**
 Membre du Jury Licence :
 Membre du Jury Licence :
 Commissaire technique responsable **POUGNET JEAN-CLAUDE** Licence : **254247**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description : nombre tours, zones par tour...	
EXPERT	15		Libre	2 ou 3 tours de 10 zones	
S1	10	}	{	<80 jusqu'à 10	2 ou 3 tours de 10 zones
OPEN ET S2	>7			<125 jusqu'à 15	2 ou 3 tours de 10 zones
S3 S3+ S4 S4+	>7			<125 jusqu'à 15	2 ou 3 tours de 10 zones
TR1	7	15	maxi 125cc ou elec 11kw maxi	3 tours de 6 zones éducatives	
TR2	7	12	maxi 80cc ou elec 20p maxi	3 tours de 6 zones éducatives	
TR3	6	10	maxi 80cc ou elec 20p maxi	3 tours de 6 zones éducatives	
TR4	6	8	electrique 20p maxi	3 tours de 6 zones éducatives	

Les cylindrées seront conformes à l'article 7 des RTS Trial :

7-10 ans : 80cc maximum
 11-14 ans : 125cc maximum
 15 ans et plus : cylindrée libre

Engagement :

Site Internet **MC LEVEZOU**
 Contact **CHAMPION GUILLAUME**
 Téléphone **0618054439** E-mail - **symp12@orange.fr**



Article 4 Horaires Prévisionnels *

 Contrôles Administratifs : **8H-11H**

 Départ : **9H**

 Contrôles Techniques : **8H-11H15**

 Arrivée : **18H**

 Remise des prix : **18H15**

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

 NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

 Hôpital le plus proche **MILLAU**

 Temps de trajet (en min) **5 mn**
Article 8 Le site de pratique
Accès :

 Nom du site **LA CADENEDE**

 Adresse **STAND DE TIR 12100 MILLAU**

 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? **OUI** **NON**
Caractéristiques :

 Longueur du parcours *6 Km A dultier (1 Km Educa Vif)*

 Temps global imparti **6H30**

 Nombre d'OZT* **4**

*Officiels Commissaires de Zone Trial



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

 Date : **25/05/2020**
MOTO-CLUB DU LEVEZOU

1, Avenue de Rudez

42250 FOUILLACALARS

Tel. 06 45 40 02 00 Fax 06 35 40 09 00

Visa de la Ligue

 Date : **27/07/20**
Bruno Aitain
Ligue Motocycliste Occitane
 Commission Trial
 7, rue André Citroën
 31130 BALMA
 05 61 23 87 66

Visa de la FFM

 Date : **18/08/2020**

 Numéro : **20/0411**


TERRAIN DE MILLAU STAND DE TIR

Google Maps

COMPETITION TRIAL LIGUE DE MILLAU LE

07/07/2019

05072020



www.google.fr/maps/@44.103096,3.0447722,422m/data=!3m1!1e3

04/04/2019



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

**MOTO CLUB LEVEZOU
1 Avenue de Rodez
12290 PONT DE SALARS**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2624** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Trial Outdoor Millau** » se déroulant **du 15/11/2020 à 7h00 au 15/11/2020 à 19h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 10/08/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE

BP 34

51873 REIMS CEDEX

Tél. 03 26 87 71 33 / Fax 09 70 62 90 43

RCS Reims 529 120 842 / APE: 6622 Z - orias 10053161

Email : assurances.lestienne@orange.fr

